



## Circulaire 7753

du 24/09/2020

Appels à projets 2020-2021 en matière de Citoyenneté, Gestes qui sauvent, Alimentation, Lutte contre les Assuétudes, Harcèlement et Cyber harcèlement à destination des établissements scolaires - RAPPEL

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 17 / 08 / 2020 au 14/10/2020
Documents à renvoyer	oui, pour le 14/10/2020

Information succincte	Appels à projets 2020-2021 en matière de Citoyenneté, Gestes qui sauvent, Alimentation, Lutte contre les assuétudes Harcèlement et Cyber harcèlement à destination des établissements scolaires (Rappel de la circulaire n°7688 du 19/08/2020)
-----------------------	--

Mots-clés	Projets – Citoyenneté – Démocratie scolaire – Gestes qui sauvent – Santé – Réanimation – Alimentation saine et durable – Cantine durable – Harcèlement – Cyber harcèlement - Assuétudes
-----------	---

### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
<b>Wallonie-Bruxelles Enseignement</b>	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)
<b>Ens. officiel subventionné</b>	Centres psycho-médico-social Internats primaire ordinaire Internats secondaire ordinaire Internats prim. ou sec. spécialisé
<b>Ens. libre subventionné</b> Libre confessionnel Libre non confessionnel	Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé

### Groupes de destinataires également informés

<p>A tous les membres des groupes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)</li><li>Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)</li><li>Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)</li><li>Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)</li></ul> <p>Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Les Vérificateurs</li><li>Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone</li><li>Le Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la FWB</li><li>L'institut de la Formation en cours de Carrière (IFC)</li><li>Les Gouverneurs de province</li><li>Les organisations syndicales</li><li>Les organisations représentatives des associations de parents</li></ul>
---

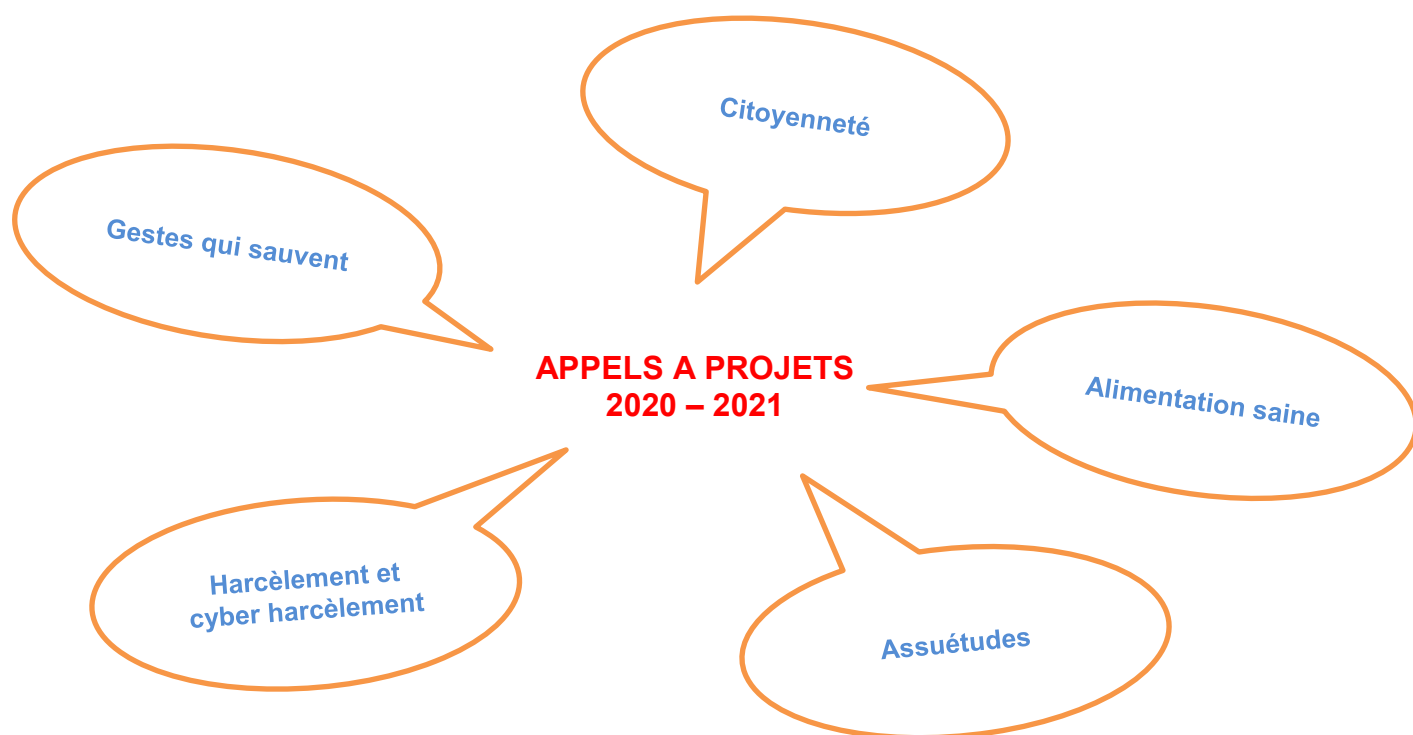
### Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, DGEO, Fabrice Aerts-Bancken, Directeur général
---

## Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
LE BOULENGE Annick	Cabinet de la Ministre de l'Education	02/801.78.36 annick.leboulenge@gov.cfwb.be
SAAVEDRA Andres	Cabinet de la Ministre de l'Education	02/801.78.36 andres.saavedra@gov.cfwb.be
DUPUIS Marleine Alimentation Gestes qui sauvent	Administration générale de l'Enseignement Direction générale de l'Enseignement obligatoire – Service d'Appui	02/690.84.99 marleine.dupuis@cfwb.be
FRANCOIS Julie Harcèlement Cyber-harcèlement	Administration générale de l'Enseignement Direction générale de l'Enseignement obligatoire – Service des Inscriptions et de l'Assistance aux Etablissements scolaires	02/690.89.25 julie.francois@cfwb.be
PREVOST Marie Harcèlement Cyber-harcèlement	Administration générale de l'Enseignement Direction générale de l'Enseignement obligatoire – Service des Inscriptions et de l'Assistance aux Etablissements scolaires	02/690.88.31 marie.prevost@cfwb.be
PISTONE Isabelle Assuétudes	Administration générale de l'Enseignement Direction générale de l'Enseignement obligatoire – Service des Affaires générales et intergouvernementales	02/690.82.64 isabelle.pistone@cfwb.be
GOISSE Philippe Démocratie scolaire Citoyenneté	Administration générale de l'Enseignement Direction générale de l'Enseignement obligatoire – Service des Classes de Dépaysement, des Partenariats Culture- Enseignement et des Avantages sociaux	02/690.84.99 philippe.goisse@cfwb.be

Madame, Monsieur,



#### RAPPEL

Le 19 août dernier, Madame la Ministre de l'Education vous informait, via circulaire (n°7688), des appels à projets proposés pour l'année scolaire 2020 – 2021.

De nombreux thèmes abordés régulièrement au sein des établissements scolaires peuvent être soutenus en toute autonomie ou en bénéficiant de l'encadrement d'opérateurs extérieurs<sup>1</sup>.

Je vous invite à découvrir le descriptif de ces appels dans la circulaire n°7688 du 19/08/2020 que vous trouverez en cliquant sur ce lien :

[http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do\\_id=7943](http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=7943)

---

<sup>1</sup> Actuellement, les visites de tiers au sein des établissements d'enseignement secondaire sont limitées aux personnes dont la présence est nécessaire pour assurer la bonne mise en œuvre du projet pédagogique et du fonctionnement des écoles ainsi que du suivi de la scolarité des élèves. Pas de restriction au niveau de l'enseignement fondamental.

J'attire votre attention sur les dates d'introduction des candidatures. En effet, vous bénéficiez d'un délai de deux semaines supplémentaires pour introduire votre candidature :

Objet	Date limite d'introduction des candidatures
Annexe 1 <b>Formation des enseignants en « Gestes qui sauvent »</b>	14 octobre 2020
Annexe 2 <b>Démocratie scolaire et activités citoyennes</b>	
Annexe 3 <b>Alimentation équilibrée dans les écoles fondamentales</b>	
Annexe 4 <b>Lutte contre le harcèlement et cyber harcèlement en milieu scolaire</b>	
Annexe 5 <b>Lutte contre les Assuétudes en milieu scolaire</b>	

Les résultats des jurys impliquant les écoles et/ou les opérateurs seront communiqués le 13 novembre 2020, après décision du Gouvernement.

En espérant que ces initiatives susciteront votre intérêt.

**Le Directeur général,**

**Fabrice AERTS-BANCKEN**